



DELIBERATION N° 198/2025/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026 - (M49) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 5

Nombre de Conseillers Présents : 26
Date de convocation : 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX – Elainne JEAN – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge FELIX – Claude PLENET – Julner BELIZAIRE –

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX donne procuration à Pascal BRIQUET – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Christian FAUBERT donne procuration à Sandra TROCHIMARA – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Eliodore TORVIC donne procuration à Phong LY

ÉTAIENT ABSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Eugène EPAILLY – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Magali ROBO – Corinne SIGER – Liser CLIFFORD – Corinne DIMANCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yahya DAOUDI

30 POUR	Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Elaine JEAN – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge FELIX – Claude PLENET – Julner BELIZAIRE Xavier CLERVAUX – Seedna DELAR – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES – Eliodore TORVIC
1 ABSTENTION	Michel DUBOUILLE
0 CONTRE	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N°01/2011/CCCL du 03 mars 2011 relative au mode de gestion et fixe l'étendue des missions de service ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 02/2025/CACL du 31 janvier 2025 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaires de 2025 ;

Vu la Délibération N° 18/2025/CACL du 26 mars 2025 approuvant le Compte de Gestion du budget annexe assainissement collectif (M49) de l'exercice 2024 ;

Vu la Délibération N° 23/2025/CACL du 26 mars 2025 approuvant le Compte Administratif du budget annexe assainissement collectif M14 de l'exercice 2024 ;

Vu la Délibération N° 28/2025/CACL du 26 mars 2025 portant affectation de résultat 2024 du budget annexe assainissement collectif (M49) de l'exercice 2024 ;

Vu la Délibération N°33/2025/CACL du 26 mars 2025 portant approbation du budget assainissement collectif (M49) de l'exercice 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à ce budget annexe ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité du 08 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la réunion du Bureau du 10 décembre 2025 ;

Vu le Rapport N° 198/2025/CACL relatif à l'approbation de l'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe assainissement collectif 2026 (M49) ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N°198/2025/CACL** du Président relatif à l'approbation de l'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe assainissement collectif 2026 (M49) ;

ARTICLE 2

D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget annexe assainissement collectif 2026, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025.

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	DM1	TOTAL	25% DES CREDITS
20	790 950,75	100 000,00	890 950,75	222 737,69
21	9 639,00	-	9 639,00	2 409,75
23	5 919 742,52	2 695 209,40	8 614 951,92	2 153 737,98
TOTAL	6 720 332,27	2 795 209,40	9 515 541,67	2 378 885,42

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à procéder à toutes les inscriptions budgétaires nécessaires et correspondantes.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 12 décembre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK